

13.12.2006 Mo CN Pfister Recherche internationale et recherche du secteur public

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller fédéral,
Chers Collègues,

Je vous prie de refuser cette motion, car en ce qui concerne le point 2, elle va trop loin en demandant de diminuer de moitié les fonds attribués à la recherche du secteur public, avant d'avoir fait l'analyse des besoins et alors que ce secteur a déjà subi des coupes importantes, et en ce qui concerne les autres points, elle est déjà largement réalisée, puisque nous avons en mains diverses évaluations de programmes de recherches.

Je ne conteste pas l'utilité d'évaluer les résultats des programmes de recherche que nous menons. Cela va de soi. Mais il faut aussi rester attentif à la difficulté d'évaluer les résultats et l'impact des recherches, car l'échelle de temps, sur laquelle s'opèrent les retours sur investissements, varie énormément. Certains travaux, qui paraissaient au départ ne pas présenter d'intérêt évident, se sont révélés déterminants par la suite. Il faut certainement une évaluation des investissements de recherche et des résultats escomptés et obtenus, mais il faut une évaluation prudente, multicritère et autorisant la prise de risque et les écarts de la norme.

Il est essentiel pour nos instituts et nos entreprises, que nous continuions à participer aux activités de recherche internationales et en particulier que nous nous intégrions dans l'espace de recherche européen, car c'est de la confrontation des connaissances et des méthodes de travail que naît l'innovation.

Toutes les activités ne sont pas de la même qualité et de la même efficacité. Il nous faut exercer du discernement en nous engageant et garder un esprit critique, cela va de soi, mais il est contre-productif de paralyser notre action en nous enfermant dans un processus d'évaluation bureaucratique et tracassier.

Pour pouvoir mener à des innovations, la recherche doit être aussi libre et aussi souple que possible. Pour avancer, il faut accepter quelquefois de se tromper.

Enfin, en ce qui concerne les recherches du secteur public, elle répond à des besoins concrets de l'administration, qui doit établir les bases sur lesquelles elle peut prendre les décisions opportunes. Les offices bénéficient d'une certaine marge de manœuvre et d'une certaine souplesse, qui sont nécessaires à la bonne réalisation de leurs mandats.

La commission de gestion du Conseil national s'est penchée sur la question et a émis des recommandations, comme d'inscrire la recherche publique dans la

législation, de clarifier les compétences du comité de pilotage FRT, d'améliorer la stratégie ou la transparence. Le rapport de la commission de gestion établit la transparence sur les coûts et les conditions de cette recherche.

Des mécanismes ont été mis en place : les offices concernés ont été priés de mettre en œuvre un plan directeur avec l'aide de comités d'accompagnement constitués d'experts externes. Ces plans directeurs sont ensuite validés. Un contrôle de qualité a également été institué. Les offices travaillent avec les programmes nationaux de recherches et le système mis en place fonctionne très bien.

Il n'est donc pas utile de revenir sur ce sujet et je vous prie donc de rejeter cette motion, comme le Conseil fédéral le propose.